

Plan France Relance

Liste des Appels d'Offre et AMI

Accompagnement des TPE/PME à la transformation numérique

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
15/02/2021	AP	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Accompagnements-des-TPE-PME-a-la-transformation-numerique-51299	BPI FRANCE	18/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Dans le cadre du plan de relance et de l'initiative France Num, la Direction Générale des Entreprises a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'un appel à projets pour massifier l'accompagnement des TPE/PME au numérique. CIBLE : Groupements d'opérateurs capables d'organiser et de déployer massivement des accompagnements-actions ou des sensibilisations en réponse à des besoins concrets chacun auprès de 1 500 TPE/PME au minimum. DESCRIPTION : Cet appel à projets est fondé sur le principe d'une dynamique collaborative et partenariale d'opérateurs intervenant à l'échelle nationale et/ou locale et d'acteurs sectoriels en capacité de contacter des TPE/PME éloignées du numérique et connaissant leurs besoins concrets. Types de projets financés : des accompagnements-actions et des sensibilisations qui pourront se dérouler en ligne ou en présentiel. 					

AMI MIXITE POUR LA CONSTRUCTION BAS CARBONE

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
26/02/2021	AMI	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210114/mixbascarb2021-24	ADEME	14/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Inciter au développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité, ...). CIBLE : groupements d'entreprises DESCRIPTION : L'AMI labellisera des projets présentés par les groupements pertinents (industriels, promoteurs, maîtres d'ouvrages...) présentant un projet visant à valoriser les solutions constructives mixtes intégrant du bois, des matériaux biosourcés voire géosourcés en construction et/ou rénovation ; alliés à d'autres matériaux conventionnels. Les solutions innovantes de bâtiments durables, sobres en ressources et bas carbone, de projets de rénovation et de construction rendant la densification des villes compatible avec le « bien vivre » seront valorisées. 					

Travaux de dépollution pour la reconversion de friches

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
25/02/2021	AIDE	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7	ADEME	05/11/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers, l'ADEME lance son 11ème appel à projets annuel « Reconversion des friches polluées » qui dispose d'une dotation France Relance de 40 M€ sur 2 ans. • CIBLE : porteur de projet de reconversion d'une friche polluée pour un nouvel usage : petites et moyennes collectivités, aménageurs publics ou privés, établissements publics fonciers d'État ou locaux, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, ou encore porteurs de projets • DESCRIPTION : La reconversion nécessite des travaux de dépollution, quel que soit l'usage visé : création de logements, d'activités économiques (industrie, tertiaire, commerce, artisanat, logistique, loisirs), d'équipements publics (à vocation d'enseignements, culturelle, sportive ou récréative), ou encore des usages alternatifs aux précédents, par exemple de type photovoltaïque, de production de biomasse, ou d'espace de nature en ville. <p>Aides financières pour des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines, pour assurer la compatibilité avec l'usage futur ou pour permettre un usage sans conséquence en impacts sur les milieux, selon la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. Les études préalables peuvent également être financées, principalement celles conduisant à rendre matures les projets en vue de la prochaine édition de l'appel à projets (études préalables de type plan de gestion, plan de conception de travaux (dont essais de faisabilité ou pilotes)).</p>					

Recyclage foncier des friches en PACA – édition 2020-2021

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
01/03/2021	AP	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-recyclage-foncier-des-friches-en-a13102.html http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/aap-paca_recyclagefriches_2020-2021.pdf	DREAL PACA	16/12/2020	PACA
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Une enveloppe du Plan de relance, est entièrement territorialisée pour permettre le financement d'opérations de recyclage de friches, et se traduit par la mise en œuvre d'appels à projet à l'échelle régionale. 13,5 M€ sont mobilisables en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur les deux années à venir, et donneront lieu à deux éditions d'appel à projets. • CIBLE : entreprises • DESCRIPTION : Ce 1er appel à projets régional vise à apporter une subvention d'équilibre à des opérations d'aménagement qui recyclent des espaces artificialisés vacants ou délaissés, et qui sont suffisamment matures pour passer rapidement en phase opérationnelle. Après une instruction des dossiers par la DREAL avec l'appui des DDT(M) et du Cerema, le préfet de région réunira un comité de sélection partenarial début avril 2021, qui procédera au choix des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée. 					

Ecosystèmes territoriaux Hydrogène

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
16/03/2021 14/09/2021	AIDE	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165	ADEME	19/10/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Aider des investissements dans des écosystèmes, qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène. • CIBLE : Entreprise, collectivité ou consortium avec un projet de mise en œuvre de l'hydrogène. • DESCRIPTION : Les usages plus particulièrement visés sont : <ul style="list-style-type: none"> - les usages industriels : emploi d'hydrogène dans la chimie, la métallurgie, l'électronique, etc. L'enjeu est de décarboner les usages actuels de l'hydrogène chez ces consommateurs. - les usages en mobilité : premiers déploiements de véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises. L'objectif est de poursuivre le remplacement de la mobilité carbonée diesel et essence - certaines applications stationnaires, s'appuyant sur des groupes électrogènes avec pile hydrogène, pour l'alimentation de bateaux à quai, pour l'événementiel et le BTP, ou en soutien aux réseaux et micro-réseaux dans les zones non interconnectées (ZNI). <p>Les projets pourront associer des consortiums d'acteurs, qu'ils soient privés ou publics. La participation des collectivités territoriales est fortement attendue, en tant qu'actrices du développement de ces nouvelles infrastructures et usages, en cohérence avec leurs actions de transition écologique.</p>					

Appels à projet pour les industries de transformation du bois

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
16/03/2021	AP	https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-projets-pour-les-industries-de-transformation-du-bois	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	22/12/2020	FRANCE
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Développer des projets d'investissement dans les industries de première transformation du bois qui souhaitent inscrire leurs activités vers la deuxième transformation pour créer davantage de valeur ajoutée et améliorer leur compétitivité. • CIBLE : industrie du sciage, bois de construction, palettes • DESCRIPTION : Cet appel à projets porte sur les investissements matériels réalisés par les scieries. 					

Impacts des interactions entre polluants sur l'homme et son environnement / NOUVEAU

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
01/04/21	AP	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210129/impacts2020-181	ADEME	23/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Programme Impacts 2020 – Soutien financier à la R&D permettant d'améliorer la connaissance de l'impact des mélanges de polluants sur le vivant, Homme et écosystèmes CIBLE : équipes de recherche, entreprises ou bureaux d'études intervenant dans le domaine de l'air, des sites pollués, de l'agriculture urbaine, du traitement des déchets, maîtres d'ouvrage ou collectivités territoriales ou locales en prise avec des problèmes de gestion de pollution multiple. DESCRIPTION : Consortium regroupant les acteurs pertinents pour assurer l'opérationnalité des résultats et contribuer au transfert ultérieur des connaissances, méthodes ou outils acquis dans le cadre de ce projet. Votre objectif est de développer ou d'adapter, et de tester des outils et des méthodologies permettant de mieux prendre en compte la toxicité et/ou l'écotoxicité de mélanges de polluants dans au moins un des domaines ciblés (l'air, les sites pollués, l'agriculture urbaine, le traitement des déchets) dans l'objectif de réduire les impacts environnementaux et sanitaires de ces mélanges. 					

Perfecto 2021 - Mettre en œuvre une démarche d'écoconception dans un projet de R&D

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
08/04/21	AP	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210122/perfecto2021-32	ADEME	23/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Dispositif de soutien aux démarches d'écoconception : projets pour accompagner les entreprises qui intègrent des démarches d'écoconception dans leurs projets R&D. CIBLE : entreprise engagée dans un projet de R&D et souhaitant mettre en œuvre une démarche d'écoconception pour améliorer la performance environnementale de son produit, service ou procédé DESCRIPTION : Perfecto 2021 - <ol style="list-style-type: none"> 1) Etudes de faisabilité d'écoconception en R&D ; 2) Projets de R&D avec une démarche d'écoconception ; 3) Référentiels d'évaluation des impacts environnementaux d'un service numérique. Les projets doivent obligatoirement porter sur l'ensemble du cycle de vie du produit, bien, service ou procédé. <p>Tous les secteurs d'activités sont concernés et des projets de R&D en écoconception numérique sont particulièrement attendus.</p> 					

Développer des projets au service d'une alimentation saine et locale, au cœur des territoires

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
15/01/2021 Au 15/04/2021	AP	https://agriculture.gouv.fr/un-nouvel-appel-projets-pour-developper-les-projets-au-service-dune-alimentation-saine-et-locale-au	Ministère Agriculture et Alimentation	03/12/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Développer des projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable au cœur de nos territoires. Il s'inscrit dans la lignée des objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA). • CIBLE : Collectivités, associations, collectifs d'agriculteurs, ... • DESCRIPTION : 7,5 M € pour soutenir des projets s'inscrivant soit dans l'émergence de nouveaux PAT (projets alimentaires territoriaux), soit dans le développement de projets répondant aux enjeux du Plan National pour l'Alimentation (PNA) concernant la justice sociale ; l'éducation alimentaire ; les objectifs de la loi EGalim pour la restauration collective ; l'accompagnement du dispositif de PAT. 					

Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
15/04/2021	AP	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210114/co32021-23	ADEME	14/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Le dispositif CO3 veut engager une transformation du rapport Sciences-Sociétés à travers des pratiques renouvelées des acteurs (bailleurs, chercheurs, et acteurs de la société civile) en matière de co-construction de savoirs pour le bien commun. Les porteurs de projets CO3 contribuent collectivement à la capitalisation et à la formalisation d'un réseau de recherche pour démontrer la pertinence et mettre en visibilité la recherche participative et inciter à la co-construction des savoirs. • CIBLE : consortium entreprises et labos • DESCRIPTION : Le dispositif soutient deux types de projets : des projets de recherche participative consolidés, émanant de collectifs de recherche constitués, autour d'une problématique de recherche conjointement élaborée et partagée ; des projets de recherche en émergence, émanant d'acteurs confrontés à un problème lié aux thématiques de l'appel pour lequel la recherche est nécessaire en vue d'apporter une réponse à l'action. 					

Nouvelles biothérapies et outils de production / NOUVEAU

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
12/04/2021	AMI	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-manifestation-d-interet-Nouvelles-biotherapies-et-outils-de-production-51637	BPI France	10/02/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Le développement des biothérapies et des médicaments de thérapies innovantes est une véritable opportunité pour la France. Cet AMI a pour objectif de recueillir l'avis des acteurs de la société civile, des experts et des professionnels concernés par les biothérapies et leur bioproduction. • CIBLE : acteurs de la société civile, experts et professionnels concernés par les biothérapies et leur bioproduction • DESCRIPTION : Les projets doivent présenter une composante innovante pour assurer à terme le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits, procédés technologiques ou services innovants, en accords avec les priorités de la stratégie d'accélération visée : • Thème 1 : des projets de développement préclinique réglementaire et des essais cliniques de Phase 1 permettant de faire la première démonstration du profil de tolérance (et d'efficacité si possible) de biothérapies innovantes ; • Thème 2 : des projets visant à développer ou déployer sur des lignes pilotes des solutions robotiques ou cobotiques innovantes, des solutions physiques (capteurs) et numériques (pilotage, modélisation, industrie 4.0) pour l'USP, le DSP ou encore le CQ, permettant d'améliorer les productions et d'en maîtriser leurs coûts ; • Thème 3 : autres projets prioritaires pour le développement de la filière émanant des réponses aux propositions de projets de la consultation publique lancée en février 2021.. 					

Démonstrateurs de solutions industrielles pour l'éco-conception et le recyclage des textiles et chaussures et accessoires de mode

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
30/04/2021	AP	https://appelsaprojets.ademe.fr/appe/DMA/pub/apw_description.aspx?tk=DFAC64F7A97AA0C72E6CC45930927F0943CCA1DD	ADEME	20/10/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Cet AAP s'inscrit dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et de valorisation du potentiel français de développement de l'économie verte, tout en préservant la biodiversité, la qualité de l'air, les ressources en matières, en énergie et en eau. CIBLE : Entreprise DESCRIPTION : Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des solutions industrielles innovantes qui doivent permettre de structurer la filière française de manière profonde. Il concerne aussi bien le développement d'une filière française de recyclage que le recours accru à de nouvelles matières premières à moindre impact environnemental (notamment recyclées ou biosourcées) ainsi que le développement de nouveaux modes de production automatisés, agiles et adaptables. 					

Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (hors Ile-de-France)

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
30/04/2021	AP	https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-lappel-projets-transports-collectifs-en-site-propre-et-poles-dechanges-multimodaux#xtor=RSS-22	Ministère des Transports	15/12/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> FINALITE : Appel à projets en faveur des projets de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux situés hors de la région Île-de-France CIBLE : Autorités organisatrices des transports DESCRIPTION : Le montant des aides financières s'élèvera au total à 450 M€. Ce nouvel appel à projets prévoit notamment que les aménagements de lignes de bus structurantes, lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme cohérent d'amélioration de la vitesse commerciale et de fréquence, seront également éligibles. Par ailleurs, les projets desservant les quartiers de la politique de la ville, participant à l'amélioration de la qualité de l'air et favorisant le lien entre transport et urbanisme bénéficieront d'un bonus. Il incorpore un nouveau volet sur les pôles d'échanges multimodaux. L'État souhaite en effet favoriser les solutions de connexion entre les différents modes de transport et les déplacements multimodaux. Pour être éligibles, les travaux devront démarrer avant la fin 2025. 					

Deux Appels pour la pêche et l'aquaculture

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
30/04/2021	AP	https://agriculture.gouv.fr/plan-france-relance-lancement-de-deux-appels-projets-pour-la-peche-et-laquaculture	Ministère de l'Agriculture & l'Alimentation	22/12/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Ouverture des 2 premiers dispositifs du volet pêche et aquaculture de France Relance. Avec le lancement de ces appels à projets, le Gouvernement veut accélérer le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables et innovantes, contribuant à la compétitivité de l'ensemble de la filière. • CIBLE : La France hexagonale, les départements et régions d'outre-mer ainsi que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont éligibles à l'ensemble de ces dispositifs. • DESCRIPTION : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le 1er appel à projet, qui sera lancé fin janvier 2021, a pour objectif d'accompagner les acteurs de la pêche et de l'aquaculture qui souhaitent investir dans le domaine du développement durable. La première vague de l'appel à projet est dotée d'un budget de 15 millions d'euros. Les dossiers pourront être déposés dès fin janvier et seront sélectionnés au fil de l'eau. Une deuxième vague sera lancée courant 2021. ◦ Le 2ème appel à projet vise à améliorer la performance énergétique ou environnementale des navires et bateaux des filières de la pêche et de l'aquaculture. Les dossiers pourront être déposés de début 2021 jusqu'à fin avril 2021 pour une sélection des dossiers à l'issue de la période de dépôts. Cet appel à projet est doté de 15 millions d'euros. 					

Performance environnementale des produits alimentaires

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
12/05/2021	AP	https://appelsprojets.ademe.fr/appe/DMA/_pub/apw_description.aspx?tk=86B7575EB50B3A1750F1A78B426539B9F053EAAA	ADEME	20/10/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : L'ADEME accompagne les entreprises et acteurs des filières alimentaires afin d'intégrer la performance environnementale des produits au cœur de leur stratégie de développement et de leur permettre de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de leurs produits (écoconception). • CIBLE : Porteurs de marques régionales ; Porteurs de labels/AOC/SIQO existants ; Distributeurs porteurs de Marques De Distributeurs ; PME/ETI porteurs de marques dans l'agro-alimentaire (entreprises, coopératives, groupements de producteurs ...) • DESCRIPTION : Les porteurs de projets doivent disposer de leviers d'action structurants (outils de transformation, cahier des charges, contrats, marques etc.) qui permettent d'agir sur la performance environnementale des produits et/ou sur les pratiques des acteurs des filières. Les projets avec une dimension collective et/ou portés par un acteur « tête de réseau » (interprofession, structure porteuse d'une démarche filière, organisme de défense et de gestion, structure coopérative...) sont attendus et seront financés en priorité. 					

Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
21/01/2021 et 28/05/2021	AP	https://appelsaprojets.ademe.fr/appe/DMA/_pub/apw_description.aspx?tk=9E4DB3779F4D49CCB33100FE146C37A44CBBBD10 https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200930/aapmetha2020-113	ADEME	28/09/2020	France
Infos AO/AAP/AMI <ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Sélectionner des projets de démonstrateurs. • CIBLE : Entreprises • DESCRIPTION : Plusieurs piliers contribuent à cette évolution et structurent les 4 axes thématiques de cet AAP : <ul style="list-style-type: none"> - L'écoconception des produits et des services ; - La production plus efficiente en ressources matières et en énergie ; - La prévention de la production de déchets, l'optimisation de leur collecte et la production de ressources matières ou énergétiques secondaires, le traitement des déchets ultimes ; - La collecte, le traitement et la distribution de l'eau, les solutions d'économie et de gestion de la ressource, les modèles d'affaires et de gestion innovants dans le domaine de l'eau. 					

« Plan de relance pour l'industrie » – Secteurs stratégiques (volet national) – Soutenir des projets de modernisation, de développement ou de relocalisation des sites industriels au service de la filière électronucléaire

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
01/06/2021	AP	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697	BPI France	28/11/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : accélérer la mise sur le marché d'innovations au service d'objectifs industriels prometteurs dans le domaine des transports, de la logistique et de la mobilité durable. • CIBLE : projets de R&D portés par des entreprises, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, • DESCRIPTION : les projets doivent accélérer la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration, plus en aval de dans son environnement opérationnel. 					

ADEIP Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants (transport et mobilité durable)

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
28/06/2021	AIDE	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200804/adeip2020-20	ADEME	04/08/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : accélérer la mise sur le marché d'innovations au service d'objectifs industriels prometteurs dans le domaine des transports, de la logistique et de la mobilité durable. • CIBLE : projets de R&D portés par des entreprises, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, • DESCRIPTION : les projets doivent accélérer la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration, plus en aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. 					

Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
29/06/2021	AP	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC-22882	BPI France	05/06/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Soutenir projets collaboratifs de R&D structurants visant la création de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. • CIBLE : Entreprises industrielles. • DESCRIPTION : Les projets attendus présentent un montant de programme compris entre 4 et 50 millions d'euros. Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché. Une priorité est donnée aux projets soutenus par les Comités stratégiques de filières (CSF). 					

Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
21 24/11/20	AP	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-ATF-Plateformes-numeriques-et-mutualisation-de-donnees-pour-les-filieres-44643	BPI France	1 29/01/202	FRANCE
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : L'action « Accompagnement et transformation des filières » du PIA a vocation à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en particulier en soutenant la mise en place de plateformes numériques dans les filières, ainsi que des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données qu'elles soient spécifiques à une filière ou non. • CIBLE : Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une ou plusieurs filières industrielles et à leur structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de ces filières. • DESCRIPTION : Il sera procédé à des relevés intermédiaires les 30 mars et 22 septembre 2021. 					

Appel à Manifestations d'Intérêt "Culture, Patrimoine et Numérique"

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2021	AMI	https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique	Min Culture	21/09/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Soutenir le rapprochement d'établissements culturels et de partenaires issus du secteur privé au sein de "sociétés de projets" valorisant la culture et le patrimoine par le numérique • CIBLE : Etablissements culturels et leurs partenaires privés • DESCRIPTION : L'AMI "Culture, patrimoine et numérique" Doté d'une enveloppe de 100 M€, issue du PIA 					

Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2021	AIDE	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques	ADEME	31/01/2021	FRANCE
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Soutien financier à la réalisation de groupes de projets Énergies nouvelles renouvelables et de récupération (EnR&R) ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable • CIBLE : collectivité, entreprise ou association • DESCRIPTION : Bénéficier d'un financement pour développer les énergies renouvelables thermiques et de récupérations sur votre territoire ou votre patrimoine. Le contrat de développement des ENR, d'une durée de 3 à 6 ans, vous permet de bénéficier d'aides financières sur les études et les investissements. Les aides sont possibles sur un ensemble de projets toutes filières EnR&R thermiques confondues. Dans le cas des projets territoriaux, il vous permet également de bénéficier d'une aide à l'animation territoriale destinée à faire émerger les projets et à accompagner les porteurs de projets. Ce contrat unique permet ainsi de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas être éligibles au Fonds Chaleur, et permet, de plus, de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation. 					

Tremplin pour la transition écologique des PME

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2021	AIDE	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme	ADEME	31/01/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Dans le cadre de ce plan de relance national, l'ADEME lance un dispositif simplifié de financement pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique • CIBLE : L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...). Cette aide ne concerne pas les auto-entrepreneurs. • DESCRIPTION : Ce dispositif permet de financer, sur la base de forfaits clairement définis, plus de soixante actions possibles, qu'il s'agisse d'investissements et d'études : par ex. acquisition véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises. 					

Projets de recherche, de développement ou d'innovation / NOUVEAU

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2021	AP	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/projets-recherche-developpement-dinnovation	ADEME	11/02/2021	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Financer un projet de Recherche, de Développement, d'Innovation (RDI) dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de (hors projet pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale). • CIBLE : entreprise, collectivité, association, ou organisme de recherche dont le projet est au-delà des seuils des Concours d'innovation ou des appels à projet Recherche compétitifs et collaboratifs • DESCRIPTION : L'ADEME est en mesure de financer des projets de RDI qui lui sont soumis directement hors appels à projet, dans la mesure où les recherches ciblées par ces projets ne couvrent pas des fronts de science relevant des appels à projets compétitifs. Il est impératif de prendre contact avec l'ADEME avant tout dépôt de dossier. 					

ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
15/09/2022	AIDE	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168	ADEME	28/09/2020	PACA
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : ORPLAST vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs. • CIBLE : PME plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR. • DESCRIPTION : Les projets soutenus devront porter sur : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 15 septembre 2022. Elles marquent le début de la prise en charge, pour évaluation, des nouveaux dossiers déposés. 					

Cycle de vie de la donnée. Mise à niveau numérique de l'État et des territoires

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
2d SEMESTRE 2022	AP et GUICHET ITN5	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/administrations/innovation-transformation-numerique	Ministère de la transformation et de la fonction publique	21/09/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITÉ : Cofinancer des projets Calendrier de mise en œuvre : Les guichets ou appels à projets ouvriront à compter du 4ème trimestre de 2020. • CIBLE : Toutes les administrations centrales de l'État, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs de l'État peuvent être bénéficiaires. Les collectivités territoriales peuvent s'associer aux projets • DESCRIPTION : Les projets cofinancés s'inscriront dans 7 thèmes, dont les objectifs sont respectivement : <ul style="list-style-type: none"> ○ accélérer la dématérialisation de qualité des démarches administratives les plus utilisées par les citoyens et entreprises, ○ développer la collaboration des administrations avec les parties prenantes grâce au numérique, ○ étendre des bonnes pratiques numériques nées dans les services déconcentrés au plus grand nombre d'administrations au niveau territorial, ○ favoriser la (re)localisation de centres d'expertise numérique dans les territoires, ○ développer l'usage de la donnée au service de l'action publique (IA, décisionnel, échange de données, open data, archivage), ○ étudier et expérimenter des technologies émergentes pour améliorer la qualité du service public au service des usagers, ○ accélérer des projets de transformation publique complexes avec 4 axes principaux (mise en œuvre et pilotage d'une politique gouvernementale prioritaire, amélioration de l'efficacité des services publics, déploiement d'une stratégie de contact via plusieurs canaux, étude et accompagnement de la transformation des organisations et des métiers par le numérique). <p>Comment en bénéficier ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les financements seront attribués, pour la majorité des thématiques, sur sélection de projets déposés aux guichets dédiés aux thématiques ou, dans quelques cas spécifiques, dans le cadre d'appels à projets, avec des modalités de candidature et de sélection simples, transparentes, adaptées à chaque thème. ○ Pour les 6 premiers thèmes : Les candidatures des opérateurs se feront avec information de la direction chargée numérique du ministère concerné. ○ Pour le dernier thème : les candidatures pourront être adressées directement par toute administration de l'État ou opérateur de l'État. 					

INODEMOH2 - Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2022	AIDE	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176	ADEME	19/10/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Soutenir des travaux d'innovation permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. • CIBLE : Une ou plusieurs entreprises pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène • DESCRIPTION : Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après : Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse 					

Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2022	AIDE	https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/AIDE-de-subsvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises	DGE	10/11/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : AIDE de subventions pour entreprises industrielles de toutes tailles ayant des projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. • CIBLE : entreprises industrielles de toutes tailles. • DESCRIPTION : 3 grandes familles de matériels sont éligibles : matériels de récupération de force ou de chaleur ; matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ; matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. L'aide sera attribuée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP). 					

Soutien aux investissements industriels dans les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2022	AIDE	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/soutien-invest-indus-territoires-paca	BPRI France avec Région PACA	22/11/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE : Pour soutenir les investissements productifs, un fonds de soutien est mis en place dans le cadre du plan de relance de l'Etat et du programme Territoires d'Industrie, en partenariat avec la Région PACA • CIBLE : Seuls sont éligibles les investissements réalisés en France et non-engagés avant le dépôt de la demande d'aide. • DESCRIPTION : Ce dispositif d'aide à l'investissement est orienté prioritairement vers les projets industriels matures à forts impacts territoriaux dans une démarche sociétale et environnementale. Il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels ... La sélection des projets se fera à l'occasion de revues régionales d'accélération co-pilotées par la Préfecture de Région et le Conseil Régional. 					

Plan de structuration des filières protéines végétales

Date limite de réponse	AMI/AO/AP OU AIDE	URL	Opérateur	Date parution	Lieu d'exécution
31/12/2022	AP (1 ^{er} volet) GUICHET (2 ^e volet)	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE/Le-plan-proteines-vegetales/Le-plan-de-structuration-des-filieres-proteines-vegetales	France AgriMer	02/12/2020	France
Infos AO/AAP/AMI					
<ul style="list-style-type: none"> • FINALITE FINALITE : Développer la production de protéines végétales en France, à la fois pour réduire la dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements, améliorer la situation économique des éleveurs en favorisant leur autonomie alimentaire et en leur offrant de nouveaux débouchés et enfin, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et lutter contre la déforestation importée. • CIBLE : entreprises des filières protéines végétales • DESCRIPTION : Cet appel à projet comporte deux volets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un volet collectif "structuration des filières protéines végétales" ayant pour objet l'accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s), impliquant au moins deux maillons représentés par des partenaires indépendants et au moins une entreprise, d'une durée de 6 à 30 mois. L'entreprise peut être l'un des représentants d'un maillon. ○ Un volet individuel "investissements matériels aval" répondant aux objectifs de logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale.. 					